**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT CLINIQUE : STAGE D’INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET CONTEXTES SPECIFIQUES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821116U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **ENSEIGNEMENT CLINIQUE : STAGE D’INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET CONTEXTES SPECIFIQUES****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement contribue à rencontrer les dispositions légales du Décret du 18 janvier 2018 (Moniteur Belge du 28 février 2018) relatif au brevet d'infirmier hospitalier dans l'enseignement secondaire de promotion sociale du quatrième degré.

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

*pour les services hospitaliers de médecine et/ou de chirurgie accueillant des adultes,*

*pour les secteurs de l’hospitalier ou de l’extrahospitalier accueillant des personnes âgées,*

*pour les secteurs accueillant des nourrissons ou des enfants sains,*

* de se confronter aux réalités professionnelles du métier d’infirmier par la réalisation :
* de soins infirmiers au chevet de bénéficiaires de soins ayant une ou plusieurs perturbations des activités de la vie quotidienne, tout en visant le respect des règles de base d’hygiène, de confort et de sécurité,
* des soins de puériculture auprès de nourrissons ou d’enfants sains ;
* lors des prises en soins d’utiliser les premières étapes de la démarche en soins ;
* lors des ateliers de pratique réflexive :
* de questionner ses apprentissages en se basant sur les aspects techniques, les attitudes, les aptitudes du métier d’infirmier ;
* de faire un bilan personnel sur sa projection professionnelle ;
* de confronter sa réalité d’apprentissage à celle des autres étudiants.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En initiation aux soins infirmiers généraux et aux sciences fondamentales**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* identifier et définir des concepts et des principes liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins à la science infirmière, aux manifestations de dépendance et d’indépendance ;
* récolter et classer des données en utilisant un modèle d’observation ;
* décrire, appliquer et justifier des techniques de soins infirmiers généraux qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes de base d’hygiène, de confort et de sécurité ;
* pour les systèmes tégumentaire, osseux, musculaire, digestif et urinaire, situer les éléments anatomiques concernés par les situations et expliciter leur structure et leur fonctionnement ;
* comparer le résultat d’une prise de constantes biologiques courantes en lien avec la norme ;
* citer et expliciter les différents composants de la matière vivante humaine, la structure, le fonctionnement et les mécanismes biochimiques et biophysiques de la cellule et des différents tissus.

**En initiation aux soins infirmiers généraux et contextes spécifiques**

*au départ de situations fictives,*

*en utilisant le vocabulaire professionnel,*

* décrire les besoins alimentaires de la personne saine adulte, enfant et personne âgée et lui prodiguer des conseils alimentaires ;
* évaluer et définir brièvement, chez l’enfant sain, les besoins fondamentaux, les paramètres de croissance et ses stades de développement psychomoteur, sensoriel et affectif ;
* effectuer et justifier une prise en soins de puériculture chez l’enfant sain en tenant compte de ses stades de développement, de ses besoins fondamentaux et de ses paramètres de croissance ;
* repérer des données à observer dans le cadre d’une démarche en soins pour une personne âgée qui mettent en évidence des particularités liées au vieillissement ;

*au départ de situations fictives de personnes présentant une perte d’autonomie,*

* mobiliser un bénéficiaire de soins d’un point à un autre :
* en respectant le confort de la personne, les techniques de manutention et les règles de protection du dos,
* en justifiant le choix des techniques et l’éventuel matériel utilisés.

**En enseignement clinique : stage d’observation des soins infirmiers généraux**

*dans le service d’hospitalisation où le stage a été effectué conformément à la législation en vigueur et au programme de cette unité d’enseignement,*

* lors d’une prise en soins d’un bénéficiaire ayant une ou plusieurs perturbations des activités liées à la vie quotidienne :
* réaliser une observation participative auprès d’un enseignant chargé de l’encadrement ou d’un membre du personnel infirmier ;
* réaliser un rapport d’observation oral dans lequel des éléments saillants qui caractérisent le métier d’infirmier sont mis en évidence ;
* se repérer physiquement dans une unité de soins et en citer les différentes particularités fonctionnelles et architecturales ;
* dans un rapport écrit :
* exprimer et questionner en quoi ses atouts, ses limites sont compatibles avec les exigences de la formation et du métier d’infirmier afin d’envisager son projet de formation et de se positionner ;
* présenter les éléments constitutifs et communs à toutes les unités de soins.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite des unités d’enseignement « Initiation aux soins infirmiers généraux et aux sciences fondamentales », code n° 821101U21D2, « Initiation aux soins infirmiers généraux et contextes spécifiques », code n°, 821102U21D2, « Enseignement clinique : stage d’observation des soins infirmiers généraux », code n° 821115U21D2, classées dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans les services et secteurs où les stages ont été effectués conformément à la législation en vigueur et au programme de cette unité d’enseignement,*

*pour les soins infirmiers fixés dans le programme des unités d’enseignement pré-requises*

* lors d’une prise en soins d’une personne ayant une ou plusieurs perturbations des activités liées à la vie quotidienne :
* de récolter et de classer des données en utilisant un modèle d’observation,
* de dispenser, en lien avec les données collectées et en fonction du degré d’autonomie du bénéficiaire de soins, des soins infirmiers généraux qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes de base d’hygiène, de confort et de sécurité,
* de prendre les constantes biologiques courantes, de les transcrire et de les comparer avec la norme,
* d’appliquer les techniques d’ergonomie et de manutention,
* de transmettre les observations recueillies auprès du bénéficiaire de soins à l’équipe soignante ;
* lors de soins de puériculture :
* d’assurer le confort et la sécurité d’un nourrisson ou d’un enfant sain ;
* dans les rapports d’enseignement clinique :

*dans le respect des règles d’usage de la langue française,*

* de présenter la situation d’un bénéficiaire de soins en utilisant un modèle d’observation et en réalisant un classement des données qui tienne compte des manifestations de dépendance et d’indépendance,
* d’évaluer le plan d’action qu’il a mis en œuvre et de proposer des pistes d’amélioration de sa pratique,
* pour les institutions accueillant des nourrissons et/ou des enfants sains, de présenter l’observation d’un enfant.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre au soin, la maitrise gestuelle ;
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

*dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l’art infirmier ainsi que des modalités d’exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l’art infirmier doivent répondre et de ses modifications,*

* 1. **Programme pour l’étudiant**

L'étudiant sera capable :

**4.1.1. Pour le stage**

*dans le respect du règlement d’ordre intérieur des stages en enseignement clinique,*

*pour les services hospitaliers de médecine et/ou de chirurgie accueillant des adultes,*

*pour les secteurs de l’hospitalier ou de l’extrahospitalier accueillant des personnes âgées, ayant une ou plusieurs perturbations des activités de la vie quotidienne,*

*pour les soins infirmiers fixés dans le programme des unités d’enseignement pré-requises*

* de réaliser une collecte des données basée sur l’observation du bénéficiaire de soins, du dossier qui lui est propre et des sources orales, à l’aide d’un outil proposé par le chargé de cours de l’encadrement ;
* d'appliquer progressivement en situation réelle les soins infirmiers définis dans le programme des unités d’enseignement pré-requises, selon le plan de soins prédéfini par l’infirmière de référence, en favorisant l’autonomie du bénéficiaire de soins :
* de prendre connaissance des spécificités du service dans lequel le stage se déroule et des types de pathologies qu’on y rencontre,
* de proposer son plan d’action avant la prise en soins chez un bénéficiaire choisi,
* d’appliquer les soins et les prestations techniques de soins infirmiers selon son plan d’action,
* de respecter le confort, le bien-être physique et psychologique des bénéficiaires de soins,
* d’appliquer et de justifier les principes de base d’hygiène et de sécurité,
* de se familiariser au travail en équipe soignante en sollicitant les informations nécessaires à sa pratique et en répercutant auprès d'elle ses propres observations,
* d’identifier et d’adopter des savoir-faire comportementaux professionnels vis-à-vis du bénéficiaire de soins et de son entourage, notamment l’écoute, la disponibilité, la capacité d’adaptation à l’environnement, la discrétion, … ;
* de rédiger des rapports écrits dans le respect des règles d’usage de la langue française, pour un bénéficiaire de soins, comprenant :
* une présentation du bénéficiaire à l’aide d’une collecte des données pertinente basée sur les informations recueillies auprès de l’équipe soignante, l’observation directe du bénéficiaire et de son environnement, et la consultation de son dossier,
* une présentation générale des problèmes de santé du bénéficiaire,
* une liste des traitements médicamenteux (posologie, indications générales, …),
* une liste des traitements non médicamenteux,
* l’observation systématique du bénéficiaire en classant les données en fonction des manifestations de dépendance et d’indépendance afin de mettre en évidence les perturbations des activités de la vie quotidienne,
* l’évaluation du plan d’action mis en œuvre et une proposition de pistes d’amélioration de sa pratique ;

*pour les secteurs accueillant des nourrissons ou des enfants sains,*

* d’observer un enfant, sur le plan du développement psychomoteur, sensoriel et affectif à partir d’une grille d’observation proposée par le chargé de cours de l’encadrement ;
* d’établir avec l’enfant une relation sécurisante ;
* d’aménager un espace adapté à l’enfant en fonction de l’activité de l’enfant et du moment de la journée ;
* de préparer le matériel adapté à l’activité de l’enfant et à l’enfant lui-même ;
* d’installer et de mobiliser l’enfant en privilégiant son confort et son éveil sur le monde qui l’entoure ;
* d’effectuer des soins de puériculture en repérant les signes de confort et de fatigue ;
* de prendre les paramètres qui reflètent la croissance et l’état de santé de l’enfant : poids, taille, température ;
* de rédiger un rapport écrit d’observation pour un nourrisson ou un enfant sain, dans le respect des règles d’usage de la langue française, comprenant la description :
* du milieu d’accueil de l’enfant,
* des spécificités de ses besoins fondamentaux,
* des étapes de son développement psychomoteur, sensoriel et affectif,
* d’un moment vécu avec l’enfant au travers d’un soin de puériculture réalisé ou d’une activité.

**4.1.2. Pour l’atelier de pratique réflexive**

*dans le respect du non-jugement, de la discrétion et dans un esprit de respect mutuel et d’équipe, à partir de l’ébauche d’un rapport rédigée par l’étudiant,*

1. de prendre la parole au sein du groupe et d’écouter les différents points de vue ;
2. de partager avec le groupe ses questionnements et ses moments de « doute » ;
3. de questionner ses pratiques en présentant au groupe un bilan objectif de ses forces et de ses faiblesses, de les mettre en perspective, en fonction du moment de sa formation, avec les compétences et les attitudes à acquérir ;
4. de décrire au moins un apprentissage réalisé en lien avec le métier et de le confronter avec la théorie ;
5. de présenter brièvement la spécificité disciplinaire du service où le stage se réalise ;
6. de s’interroger sur l’acquisition d’une identité professionnelle en confrontant son projet de formation aux expériences de stage ;
7. de questionner le groupe sur tout point relatif à la rédaction des rapports.
	1. **Programme pour le chargé de cours**
		1. **Pour l’encadrement du stage**
8. de veiller à l’organisation et au suivi administratif du stage : horaire, convention, réglementation spécifique, explicitations lors des contacts avec le service concerné des objectifs du stage d’initiation ;
9. de présenter et de définir les acquis d’apprentissage tout en déterminant les critères de réussite ;
10. de communiquer les consignes de rédaction du rapport ;
11. de vérifier l’intégration par l’étudiant des objectifs de l’enseignement clinique, des consignes et de sa place en tant qu’apprenant ;
12. de questionner oralement l’étudiant tout en l’aidant à trier les informations recueillies selon un modèle d’observation et en orientant son analyse vers la réalisation objective d’un bilan des manifestations d’indépendance et de dépendance ;
13. de questionner oralement l’étudiant avant la prise en soins sur sa planification des actions prévues pour le bénéficiaire de soins ;
14. de mettre tout en œuvre pour assurer un enseignement clinique qui tient compte de l’adaptation de l’étudiant au milieu professionnel ;
15. d’accompagner l’étudiant dans la prise en soins d’un bénéficiaire ayant une ou plusieurs perturbations des activités de la vie quotidienne ;
16. d’accompagner l’étudiant dans la transmission des informations recueillies au cours de la prise en soins ;
17. de réaliser des évaluations formatives qui permettent à l’étudiant de se situer dans ses apprentissages et d’apporter les ajustements et les pistes de remédiation nécessaires ;
18. de consulter le personnel soignant et le responsable de l’unité de soins afin d’évaluer la progression de l’étudiant dans l’acquisition des attitudes favorables et des pratiques de soins propres à l’exercice du métier ;
19. de transmettre les points forts ou à améliorer des rapports ;

*dans des institutions accueillant des nourrissons ou des enfants sains,*

1. de veiller à l’organisation et au suivi administratif du stage : horaire, convention, réglementation spécifique, explicitations lors des contacts avec le service concerné des objectifs du stage d’initiation ;
2. de communiquer les consignes de rédaction du rapport ainsi que de la grille d’observation ;
3. de vérifier que l’étudiant a intégré les objectifs de stage, les consignes de rédaction du rapport, ainsi que sa place en tant qu’apprenant ;
4. de questionner l’étudiant tout en l’aidant à trier les informations recueillies sur la spécificité des besoins fondamentaux de l’enfant observé, son développement psychomoteur, sensoriel et affectif ;
5. de questionner l’étudiant sur les apprentissages effectués ;
6. de consulter le personnel et le responsable du lieu d’accueil afin d’évaluer la progression de l’étudiant dans l’acquisition des attitudes favorables et des pratiques de soins de puériculture ;
7. de corriger le rapport de stage réalisé par l’étudiant.

**4.2.2. Pour l’encadrement de l’atelier de pratique réflexive**

1. de mettre en place les séances d’atelier de pratique réflexive sur différents sujets : rappel des notions de déontologie, les pratiques observées, les attitudes et compétences, les apprentissages réalisés en lien avec les théories, les spécificités disciplinaires des terrains de stage, le questionnement sur l’identité professionnelle et sur le projet personnel de formation de l’étudiant, le rapport de stage, … ;
2. d’animer l’atelier en faisant respecter les règles de communication au sein du groupe, en faisant circuler la parole, en permettant à tous d’être écoutés ;
3. d’utiliser des ressources théoriques, techniques et/ou empiriques afin d’établir des liens avec les observations réalisées par les étudiants ;
4. d’écouter les expériences interpellantes des étudiants ;
5. d’accompagner les étudiants dans leur démarche réflexive par rapport aux acquisitions du point de vue technique, cognitif et comportemental ;
6. d’aider les étudiants pour la rédaction du rapport de stage, notamment en vue de lui permettre d’intégrer les règles d’usage de la langue française ;
7. de réaliser une synthèse des séances et de la transmettre aux étudiants.
8. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour l’encadrement de l’atelier de pratique réflexive, il est recommandé de ne pas constituer des groupes qui dépassent vingt étudiants.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**7.1. Etudiant** : **180 périodes** Code U

**Enseignement clinique : stage d’initiation aux soins infirmiers généraux et contextes spécifiques : 156 périodes** Z

**Atelier de pratique réflexive : 24 périodes** Z

**7.2. Encadrement du stage**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination des cours** | **Classement du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes par groupe de 4 étudiants maximum** |
| Encadrement de stage : enseignement clinique : initiation aux soins infirmiers généraux et contextes spécifiques | PP | O | 56 |
|  |  |  | **Nombre de périodes par groupe** |
| Encadrement de l’atelier de pratique réflexive  | PP | O | 24 |
| **Total des périodes** |  |  | **80** |